

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
RESSOURCES**

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

DGAR_DFA25_28D

Objet : Ouverture auprès de la Caisse d'épargne d'un crédit de trésorerie de 10 000 000 € pour 2026

**DECISION DE REALISATION
D'UNE OUVERTURE DE CREDIT DE TRESORERIE**

VU, le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3211-2 ;

VU, la délibération rendue exécutoire du conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation au président en matière d'emprunts ;

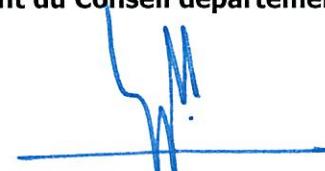
VU, la proposition de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire en date du 30 octobre 2025 ;

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DÉCIDE :

- de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire, une ouverture de crédit de trésorerie d'un montant de **10 000 000 €** (dix millions d'euros) aux conditions suivantes :
 - durée : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026
 - taux : €STER
 - marge : + 0,48 %
 - base de calcul des intérêts : exact/360 jours
 - paiement des intérêts : trimestriel par débit d'office
 - pas de montant minimum des tirages et des remboursements
 - jour de départ du calcul des intérêts : jour du versement des fonds sur le compte du service de gestion comptable
 - jour d'arrêté du calcul des intérêts : jour de réception des fonds sur le compte du prêteur
 - commission d'engagement : + 0,03 % du montant du crédit
 - commission de non utilisation : + 0,03 % de la différence entre le montant moyen utilisé et le droit de tirage
 - Commission de gestion pour virement BDF jour même : 150 €
- de signer le contrat réglant les conditions de ce crédit de trésorerie court terme.

Vannes, le 10/11/2025

Le Président du Conseil départemental,



David LAPPARTIENT